

JUDICIAIRES ET LÉGALES

Vous êtes un professionnel (collectivités, avocats, notaires, etc) : déposez, gérez et suivez vos annonces légales pour Le Courrier de l'Ouest, ou pour tout autre journal, sur notre site www.medialex.fr

Pour faire paraître une annonce légale : **Medialex**, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute) e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 21 décembre 2018, 4,16 € ht la ligne, ce qui correspond à 1,76 € ht le mm/col. Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Marchés publics

Procédure adaptée

Direction départementale des Finances publiques de Maine-et-Loire

Travaux de réorganisation du centre des Finances publiques de Saumur

PROCÉDURE ADAPTÉE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Direction départementale des Finances publiques de Maine-et-Loire, 1, rue Talot, BP 84112, 49041 Angers cedex 01. Correspondants : Christophe Grevin ou Agnès Arthuis. Tél. 02 41 20 22 47 ou 02 41 20 21 12.

E-mail : christophe.grevin@dgfip.finances.gouv.fr ou jerome.le-bras@dgfip.finances.gouv.fr

Objet du marché : travaux de réorganisation du centre des Finances publiques de Saumur, 8, rue Saint-Louis, 49400 Saumur. Il s'agit de travaux de réorganisation du centre des Finances publiques pour l'accueil de la trésorerie municipale. Les travaux concernent les 3 niveaux : environ 500 m² au RDC, incluant l'accueil, environ 500 m² au 1^{er} étage et un bureau individuel au 2^e étage.

Lieu d'exécution : 8, rue Saint-Louis, 49400 Saumur.

Nombre et consistance des lots :

Lot 1 : démolitions, cloisons, faux plafonds et menuiserie intérieure (CPV : 45410000, 45111100, 45421146, 45422100).

Lot 2 : peinture, revêtement de sol souple (CPV : 45432111, 45442100).

Lot 3 : électricité, courant faible, courant fort, chauffage, ventilation (CPV : 45311000, 45331000).

Date d'exécution : les travaux doivent débuter le 20 janvier 2020.

Critères d'attribution :

- 50 % : prix des prestations,

- 40 % : valeur technique de l'offre,

- 10 % : développement durable.

Procédure : procédure adaptée.

Condition de délai :

Date limite de réception des candidatures et des offres : 30 décembre 2019 à 12 h 00.

Renseignements complémentaires : la visite du site est obligatoire. Des visites sont prévues les 9 décembre, 12 décembre et 18 décembre.

Joindre les personnes suivantes pour prendre rendez-vous :

Christophe Grevin : christophe.grevin@dgfip.finances.gouv.fr Tél. 02 41 20 22 47. Agnès Arthuis : agnes.arthuis@dgfip.finances.gouv.fr Tél. 02 41 20 21 12.

Adresse de téléchargement du dossier de consultation :

www.marches-publics.gouv.fr ou <http://www.marches-publics.gouv.fr>

référence : DDFIP49_Reorganisation_Saumur.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 2 décembre 2019.

Avis administratifs

Commune de VERRIÈRES-EN-ANJOU
Installations classées pour la protection de l'environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral DIDD/BPEF/2019 n° 310 du 12 novembre 2019, une enquête publique est ouverte en mairie de Verrières-en-Anjou, du mercredi 4 décembre 2019 à 9 h 00 au jeudi 19 décembre 2019 à 17 h 00, soit pour une période

Commune de LE MAY-SUR-ÈVRE
Installations classées pour la protection de l'environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral DIDD/BPEF/2019 n° 306 du 4 novembre 2019, une enquête publique est ouverte en mairie de Le May-sur-Èvre, du lundi 2 décembre 2019 à 08 h 30 au lundi 16 décembre 2019 à 17 h 30, soit pour une période

angers loire métropole
communauté urbaine

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI)
Mise à Jour n° 2 - Rectificatif

AVIS

Par arrêté du 26 novembre 2019, Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole a approuvé la mise à jour n° 2 rectifiée du Plan Local d'Urbanisme intercommunal pour tenir compte de l'évolution suivante :

- Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté AR-2019-150 en date du 18 octobre 2019 en ce qu'il rectifie le périmètre des Monuments Historiques autour de l'église de Soucelles (commune déléguée de Rives-du-Loire-Anjou). En lieu et place, il rectifie le périmètre de l'église de Soulaire-et-Bourg. Le dossier de mise à jour n° 2 rectifiée du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (arrêté et note explicative) est tenu à disposition du public au siège d'Angers Loire Métropole - 83, rue du Mail à Angers, dans les mairies couvertes par le PLUI ainsi que dans les locaux de la Préfecture de Maine-et-Loire aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux. Les pièces mises à jour sont accessibles sur le site internet d'Angers Loire Métropole.

Pour le Président,
Le Vice-président délégué,
Daniel DIMICOLI.

angers loire métropole
communauté urbaine

Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) sur le territoire de la commune d'ANGERS

ARRÊTÉ DE MISE À L'ÉTUDE

Le Site patrimonial remarquable (SPR) délimité sur la ville d'Angers par un arrêté ministériel datant du 31 janvier 2019 doit être doté d'un outil de gestion. À cet effet, un Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) a été mis à l'étude par arrêté du préfet de Maine-et-Loire en date du 4 novembre 2019. Ce PSMV concerne le centre historique du SPR d'Angers. L'élaboration du PSMV est confiée à la communauté urbaine Angers Loire Métropole. Tout au long de l'élaboration du projet de PSMV qui prendra au minimum trois années, une concertation est engagée afin de permettre aux habitants, associations locales et autres personnes concernées de participer. Une fois approuvé, le PSMV tiendra lieu de document d'urbanisme et remplacera donc le Plan local d'urbanisme sur le secteur concerné.

Pour le Président
Le Vice-président délégué
Daniel DIMICOLI.

EARL « GICQUIAU »
Société civile
Au capital social de 15 244,90 euros
Siège social : « La Ligeraie »
La Prévière
49420 OMBRÉE-D'ANJOU
RCS Angers 401 848 486

AVIS

Le 27 novembre 2019, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la société à effet du 30 novembre 2019 à 24 h, pour cause d'arrêt de ses activités et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés a été fixé au siège social de la société en liquidation. Mme Monique Gicquiau, née Pointeau demeurant « La Ligeraie », La Prévière, 49420 Ombrière-d'Anjou, est nommée liquidatrice pour une durée de 36 mois ; elle détient les pouvoirs les plus étendus, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et liquider la société. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Angers, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
La Liquidatrice.

"ARNAUD MAINTENANCE ITINÉRANTE"

Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée
Au capital de 2 000 euros
Ancien siège social :
11 Lotissement Bel Air Cuon
49150 BAUGÉ-EN-ANJOU
Nouveau siège : rue des Muriers
49260 LE COUDRAY-MACOUARD
821 040 128 RCS Angers

AVIS

Aux termes d'une décision en date du 8 novembre 2019, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 11 Lotissement Bel Air Cuon, 49150 Baugé-en-Anjou, au rue des Muriers, 49260 Le Coudray-Macouard à compter du 8 novembre 2019, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis
La Gérance.

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE CLOS DE SAINTE-BARBE

Société civile immobilière
Au capital de 22 867,35 euros
Siège social :
ZA du Clos de Sainte-Barbe
Bouzellé
49530 ORÉE-D'ANJOU
RCS Angers 380 706 218

NOMINATION D'UN COGÉRANT

Aux termes d'une délibération du 1^{er} décembre 2019, l'assemblée générale ordinaire a confirmé la nomination aux fonctions de cogérant avec effet à compter de ce jour de Mme Véronique Nigrowski demeurant chemin de la Crosse, Bouzellé, 49530 Orée-d'Anjou pour une durée illimitée.

Mention sera faite au RCS d'Angers.

Pour avis

Régime matrimonial

ACT@CONSEIL
Notaires associés

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Jean-Maurice Labbe, notaire associé de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée «Act é Conseil», Jean-Maurice Labbe, Yann Ponceau, Adrien Labbe, titulaire d'un office notarial à Angers (Maine-et-Loire), 2, rue Auguste-Gautier (RCS 448 531 996 Angers), le 2 décembre 2019, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au conjoint survivant par M. Gérard Marie André Chevillard, docteur en médecine, et Mme Marie-Madeleine Jeanne Antoinette Leclercq, aide opératoire, son épouse, demeurant ensemble à Blaison Saint-Sulpice (49320), La Gervaisière. Monsieur est né à Courcouronnes (91080) le 14 mai 1954, Madame est née à Bressuire (79300) le 25 juin 1957, mariés à la mairie de La Chapelle-Saint-Laurent (79430) le 1^{er} juillet 1978 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité française, résidente au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le Notaire.

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Information préalable (article 1397 al. 3 du c.civ.)

Suivant acte reçu par Me Jean-Christophe Bouwyn, notaire, membre de la société civile professionnelle «Jean-Christophe Bouwyn, Muriel Antier, Romain Giraudeau, notaires associés», titulaire d'un office notarial dont le siège est à La Louroux-Beconnais, commune déléguée de Val-d'Erde-Auxence (Maine-et-Loire), 8, rue des Clories.

A Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire (Maine-et-Loire), 24, rue du Pont, office notarial n°49019, le 29 novembre 2019, M. Didier Lucien André Bigot et Mme Guillemette Marguerite Georgette Renou, son épouse, demeurant ensemble à Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire (49123), La Jubarderie, mariés sous le régime de la communauté légale à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de Angers (49000), le 30 avril 1981, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte

Décisions du tribunal de commerce d'Angers

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS

Par jugement du 27 novembre 2019, le tribunal de commerce d'Angers a prononcé la fin du redressement judiciaire par désintéressement des créanciers (L.631-16) de la procédure de : Beauty Can (SARL), centre commercial Les Arcades Rougé, 30, rue Bretonnaise, 49300 Cholet, n° B 753 008 671, institut de beauté, onglerie.

Par jugement du 27 novembre 2019, le tribunal de commerce d'Angers a prononcé la résolution du plan et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de K'barré (SARL), lieu dit l'Épinay, 49370 Bécon-les-Granits, n° B 791 446 743, cabaret, et a désigné liquidateur : Me Eric Margottin, 11, rue Jean-Bodin, BP 80502, 49100 Angers. www.crediteurs-services.com Date de cessation des paiements : 27 novembre 2019.

Avis est donné aux créanciers de déclarer leur créance auprès du mandataire liquidateur dans les deux mois de la publicité au Bodacc.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS

Par jugement du 27 novembre 2019, le tribunal de commerce d'Angers arrête le plan de redressement pour une durée de 10 ans de l'entreprise de : Gerizof (SARL), 5, place Bilange, 49400 Saumur, n° B 817 968 589, commissaire à l'exécution du plan : Selarl Franklin Bach, 1, rue d'Alsace, 49000 Angers, et met fin à la période d'observation.

Par jugement du 27 novembre 2019, le tribunal de commerce d'Angers a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de Maussion Jean Claude, L'Orée du bois, 49440 Chaligny-la-Potherie, n° 340 337 922, oui, a désigné liquidateur Selarl Athéna prise en la personne de Me Camille Steiner, 20, rue Gustave-Mareau, 49000 Angers. www.crediteurs-services.com Fixe en l'état la date de cessation des paiements au 28 mai 2018.

Avis est donné aux créanciers de déclarer leur créance auprès du mandataire liquidateur dans les deux mois de la publicité au Bodacc.

Par jugement du 27 novembre 2019 le tribunal de commerce d'Angers a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de EURL David PLard (SARL), 47, rue Dupetit-Thouars, 49000 Angers, n° B 803 874 932, électricité dont électricité générale et électricité industrielle, toutes études, tous travaux de conception, toutes activités de bureau d'études, toutes prestations de services dans le domaine de l'électricité, la formation professionnelle et toutes activités connexes similaires ou simplement complémentaires oui. A désigné liquidateur : Selas C.L.R. & Associés prise en la personne de Me Cristelle Lolliot-Rayevy, 2, square Lafayette, 49100 Angers. www.crediteurs-services.com Fixe en l'état la date de cessation des paiements au 31 août 2019.

Avis est donné aux créanciers de déclarer leur créance auprès du mandataire liquidateur dans les deux mois de la publi-

Chaque fin de semaine: votre quotidien et son TV Magazine

